



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Évaluation *in itinere* du dispositif LEADER en Auvergne



Thème 2013 : Evaluation du volet Coopération dans les GAL auvergnats

Laura Guerrero

Animatrice - coordinatrice du Programme LEADER

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (DRAAF Auvergne – SREFAT)

Site de Marmilhat F-63370 LEMPDES

<http://draaf.auvergne.agriculture.gouv.fr/>

srefat.draaf-auvergne@agriculture.gouv.fr

Dominique Vollet

Directeur UMR Métafort

IRSTEA-AgroParisTech-INRA-VetAgro Sup

Campus des Cézeaux – 24 avenue des Landais

BP 50085 F-63172 AUBIERE Cedex

<http://www.irstea.fr/metafort>

dominique.vollet@irstea.fr

Valentin Vaqué

Animateur Réseau Rural Auvergne

Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (ARDTA)

7 allée Pierre de Fermat, 63170 AUBIÈRE

<http://www.auvergnepro.com/>

v.vaque@ardt-auvergne.fr



Réseau Rural
Auvergne



Quelques rappels sur l'évaluation

❖ Quel programme ?

Le programme LEADER : axe 4 du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

❖ Avec quels acteurs ?

12 groupes d'actions locales (GAL) en Auvergne, sur la période 2007-2013.

❖ Qui anime le programme ?

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Auvergne, autorité de gestion et coordonnateur du programme.

❖ Qui pilote l'évaluation ?

Le comité de pilotage composé d'un représentant de l'IRSTEA, un représentant du conseil régional d'Auvergne, un représentant des quatre conseils généraux, un représentant de chaque GAL, un représentant de l'agence de service et de paiement (ASP), un représentant du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF), un expert à titre consultatif, deux représentants de la DRAAF Auvergne.

❖ Pourquoi une évaluation ?

L'évaluation est en priorité destinée aux GAL afin de les soutenir dans leurs actions de pilotage et de suivi du programme. Elle intéresse également la DRAAF Auvergne, le MAAF et d'autres partenaires institutionnels.

❖ Problématique de l'évaluation :

« Le volet coopération participe-t-il à la valeur ajoutée du programme LEADER ? »

Les freins et les leviers ont été identifiés suite à l'évaluation de 24 projets de coopération menés sur le territoire auvergnat. La grille d'évaluation des projets est composée de **4 critères** constitutifs de la valeur ajoutée du programme LEADER.

❖ Démarche suivie

Une **enquête générale** auprès des 12 GAL d'Auvergne qui prend en compte les éléments suivants :
- collecte des données,
- entretiens avec les acteurs et partenaires des programmes LEADER en Auvergne,

Une **journée régionale** pour approfondir quelques pistes d'amélioration importantes en matière d'appui du programme LEADER à la coopération à l'échelle régionale qui passe par :

Une concertation des acteurs des différentes échelles d'intervention : Europe, France, Auvergne, Territoires.

Les principaux éléments de la politique agricole commune (PAC)

La PAC se divise en 2 piliers :

- les aides directes aux agriculteurs (FEAGA)
- les aides au développement rural (FEADER)

Le FEADER est composé de 4 axes :

- Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers,
- Axe 2 : Amélioration de l'environnement et de l'espace rural,
- Axe 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale,
- Axe 4 : LEADER

CRITERES RETENUS POUR EVALUER LA VALEUR AJOUTEE

Ancrage territorial : capacité du volet coopération à répondre à une stratégie prédéfinie par le GAL, à soutenir des initiatives locales, à toucher une diversité de publics sur les territoires, à valoriser les ressources propres aux territoires.

Approche intégrée : capacité du volet coopération à répondre aux enjeux économique, social et environnemental du territoire, à favoriser le soutien et la représentation des différents secteurs d'activités économiques, à assurer la pérennité des actions de coopération.

Innovation : capacité du volet coopération à soutenir des thématiques originales, à créer de nouveaux partenariats, à développer les capacités de l'équipe d'ingénierie.

Coordination des acteurs : capacité des acteurs à se coordonner pour un appui financier et technique des projets optimal.

❖ Les rendez-vous 2013...

Printemps – Été 2013 : Contexte – première analyse

Une première série d'entretiens auprès des 12 GAL d'Auvergne. Il s'agit d'évaluer la participation du volet coopération à la valeur ajoutée de LEADER.

Rentrée 2013 : Journée Coopération

Une rencontre régionale des acteurs impliqués dans la coopération qui permet à chacun d'exprimer les difficultés rencontrées. L'objectif est de poser les bases de pistes d'amélioration pour la prochaine programmation.

Des freins à la coopération, et des leviers pour les surmonter

Explorer le potentiel des territoires pour faire émerger des stratégies locales en matière de coopération

Freins -----> **Leviers**

STRATEGIE

- Difficulté pour le GAL de définir et mettre en œuvre une stratégie prédéfinie pour l'axe coopération.
- Un volet coopération traité comme non prioritaire dans la mise en œuvre du programme .
- Réfléchir aux modalités d'une nouvelle fiche-action coopération.
- Favoriser les rencontres entre élus et entre territoires pour échanger sur l'intérêt d'inscrire la coopération parmi les objectifs d'un programme de développement.

EMERGENCE PROJETS

- Une majorité de GAL n'a pas de visibilité sur les porteurs de projets potentiels des territoires.
- Réaliser un « diagnostic coopération » en phase de candidature afin d'identifier :
 - > la diversité des initiatives locales menées dans le domaine de la coopération,
 - > les types de secteurs d'activité concernés,
 - > les porteurs de projet potentiels.
- Enrichir le guide du Réseau Rural Européen sur la coopération transnationale avec des clés de méthodologie sur la réalisation de ce « diagnostic coopération ».
- Favoriser les échanges d'expériences des GAL sur cet exercice.
- Une appréhension des GAL à accompagner des porteurs de projets associatifs.
- Réaliser une étude-bilan des projets portés par les acteurs associatifs pour identifier la nature des points de blocage dans le cycle du projet.

RESSOURCES TERRITORIALES

- Des ressources valorisées dans les projets de coopération mais seule une minorité de projets dégage une véritable plus value (démarche qualité de labellisation, renforcement de l'identité territoriale).
- Intégrer aux projets de valorisation des ressources territoriales un objectif d'engagement dans une démarche qualité ou une implication forte de la population locale au projet.

Réintroduire l'enjeu économique dans la définition des projets

Freins -----> **Leviers**

TRANSVERSALITE

- Peu d'acteurs économiques impliqués dans les projets, ce qui donne une image restrictive de la coopération.
- Favoriser la diffusion d'exemples de projets à visée économique pour mettre en évidence le potentiel du volet coopération LEADER à répondre également à de cet enjeu.

PERENNITE

- Absence fréquente d'objectifs de continuité dans la définition des projets (opérations ponctuelles de type évènementiel).
- Intégrer des objectifs de continuité dans l'accord de partenariat et dans la convention cadre.
- Identifier pour chaque projet le/les cadres dans lesquels l'action ou le partenariat pourront perdurer.
- Mobiliser pour chaque projet plusieurs partenaires sur le territoire pour inscrire les projets dans le temps.

Des freins à la coopération, et des leviers pour les surmonter

Favoriser le soutien de nouvelles thématiques et l'accès du volet coopération à de nouveaux partenaires

Freins -----> **Leviers**

- Des thématiques peu innovantes, rattachées aux stratégies globales des structures porteuses et aux partenariats déjà en place.
- Élargir les partenariats existants à d'autres acteurs du territoire.

Encourager la coordination des différentes échelles territoriales du programme

Freins -----> **Leviers**

APPUI FINANCIER

- Un système de multiple guichets pour mobiliser le cofinancement public complexe à gérer pour les GAL et pour les porteurs de projets.
- Mettre en place une enveloppe unique dédiée au cofinancement public des projets de coopération.

APPUI TECHNIQUE

- Une méconnaissance des rôles et outils d'appui proposés par les réseaux ruraux Français et Européen.
- Organiser une rencontre GAL-Réseaux Ruraux afin de clarifier le rôle et l'organisation de de chaque niveau d'échelle (moyens humains mobilisés, objectifs et méthodes des travaux menés, ressources disponibles...).
- Un travail de capitalisation des projets de coopération qui n'est pas totalement relayé jusqu'aux territoires et jusqu'aux publics cibles à sensibiliser.
- Favoriser, par le biais des actions du Réseau Rural français, la diffusion directe d'exemples de projets recensés dans la base de données en mettant en valeur la diversité des thématiques d'actions.

